

DÉLIBÉRATION N°260211-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 11 février 2026

Le 11 février 2026, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 6 février 2026, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents :

M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU, M. Olivier RACHER, Mme Catherine JUAN, Mme Mariette AIN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, M. Denis LARGETEAU

Étaient représentés :

M. Didier FISCHER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER,
Mme Yasmine DONMEZ donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY,
Mme Elisabeth JACQUEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BEDOUELLE

Absente excusée : Mme Anne-Marie LHUILLIER

Absents non excusés : M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sophie PIFFARELLY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°01 : APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A
DISPOSITION D'AGENTS DU CIG DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION
D'ARCHIVAGE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-40 à L452-48 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la Ville de Coignières en date du 24 novembre 2025 ;

Vu la délibération en date du 9 avril 2025 de la Ville de Coignières portant résiliation de la convention de prestation de services entre la Ville de Coignières et la Ville de Maurepas pour la gestion des archives communales.

Considérant la nécessité pour le CCAS de maintenir ces missions d'archivage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président du CCAS, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 – DECIDE d'accorder au CCAS de Coignières la prestation de mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France afin d'exécuter une mission d'archivage.

ARTICLE 2 – AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'agents du CIG de la Grande Couronne pour une mission d'archivage et tout acte en découlant.

ARTICLE 3 – PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Coignières, le 11 février 2026

Pour extrait conforme :
Le Vice-Président délégué,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'CCAS DE COIGNIERES' at the top and 'YVELINES' at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp is a small heraldic emblem.

Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.